

POLLINIS

Communiqué de presse
Paris, le 23 juin 2016

Pesticides néonicotinoïdes à l'Assemblée nationale : POLLINIS déplore une « interdiction » qui n'en est pas une

Le 22 juin 2016, les députés ont voté l'interdiction des néonicotinoïdes dans le cadre du projet de loi "Biodiversité". Cette interdiction doit prendre effet dans deux ans, en septembre 2018, avec des **dérogations** possibles jusqu'au 1er juillet **2020**.

Pour POLLINIS, **il s'agit d'un compromis inacceptable**. « *On est en train de rejouer ce qu'il s'est passé en 2012 au niveau européen lorsqu'un moratoire partiel a été voté, estime Nicolas Laarman, délégué général de l'association. On parle d'interdiction, mais en réalité ce n'en est pas une : il s'agit simplement d'un accord acceptable pour la FNSEA et les lobbies agro-industriels qui vont évidemment profiter de ces dérogations.* » Pour mémoire, malgré le moratoire partiel européen sur 3 néonicotinoïdes, **le recours à ces insecticides a explosé en France de 31% entre 2013 et 2014**.

POLLINIS estime qu'**une interdiction totale et contraignante est indispensable pour accélérer la transition agricole vers des pratiques qui ne nécessitent pas de pesticides, et donc respectueuses de l'environnement et des pollinisateurs comme les abeilles**. « *Le gouvernement fait fausse route en affirmant vouloir se laisser le temps de trouver des molécules chimiques pour remplacer les néonics, rappelle Nicolas Laarman. Il faut mettre en place un nouveau modèle agricole qui permettra aux agriculteurs de s'en passer. Les techniques alternatives sans pesticides ont fait leur preuve, désormais il faut une vision et du courage politiques* ».

En cherchant un compromis à tout prix, les parlementaires et le gouvernement font fi du consensus qui se dégage parmi les scientifiques indépendants sur la dangerosité des néonicotinoïdes pour la santé et l'environnement, notamment les pollinisateurs.

Ils ne prennent pas non plus en considération ni les préoccupations des apiculteurs et des agriculteurs paysans, ni les attentes de la société civile : **près d'1,2 million de personnes à travers l'Europe ont signé la pétition de POLLINIS** pour une interdiction totale et définitive des néonicotinoïdes.

Tout au long de l'examen du projet de loi Biodiversité, POLLINIS a mené plusieurs campagnes permettant aux citoyens d'envoyer directement un mail à leurs députés et sénateurs pour qu'ils votent cette interdiction : **ils ont ainsi reçu 472 900 messages**. Mais vraisemblablement, les parlementaires n'ont pas à cœur d'incarner l'intérêt général.

POLLINIS entend poursuivre son travail d'information et de mobilisation contre les néonics malgré cette occasion manquée de faire de la France un moteur pour une véritable transition agricole en Europe.

Contact : Mélanie Eychenne / melaniee@pollinis.org / 01 40 26 40 34

POLLINIS est une association loi 1901 qui milite pour sortir l'Europe du système agricole intensif actuel en luttant contre l'utilisation massive et systématique de pesticides et pour la défense des pollinisateurs. POLLINIS promeut aussi des solutions agricoles alternatives et durables, indispensables à la sécurité alimentaire des générations futures. Indépendante et refusant toute subvention, l'association rassemble aujourd'hui plus d'1,4 million de sympathisants à travers l'Europe et plus de 17 000 donateurs qui garantissent sa totale liberté d'action. Pour plus d'informations : www.pollinis.org